

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 20 MARS 2025 2025-02
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025

Présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, LARGEAU Brigitte, ROTH Odile, BREUSSIN Joël, ROMIEU Tanguy et SÉRÉ Sandrine.

Absents : RENARD Jeanne et DESTRUHAUT Thierry.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents. Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Monsieur le Maire présente donc le CFU 2024 du budget général et des budgets Photovoltaïque, Logements sociaux et Lotissement Les Bruyères.

✓ Affectation des résultats

- Budget général :

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 347 516,99 € et un déficit d'investissement de 29 473,27 €.

Il est proposé de reporter depuis l'excédent de fonctionnement 2024 le montant de 105 516,99 € dans le budget fonctionnement 2025 et le montant de 242 000 € dans le budget investissement 2025, puis de reporter le déficit d'investissement 2024 dans le budget investissement 2025.

Après en avoir délibéré et en l'absence du maire, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Photovoltaïque :

Le CFU fait apparaître un déficit de fonctionnement de 72 021,81 € et un excédent d'investissement de 94 054,44 €.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement 2024 dans le budget fonctionnement 2025 et de reporter l'excédent d'investissement 2024 dans le budget investissement 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Logements sociaux :

Le CFU fait apparaître un excédent de fonctionnement de 27 075,24 € et un déficit d'investissement de 35 055,87 €.

Il est proposé de reporter l'excédent de fonctionnement 2024 dans le budget investissement 2025 et de reporter le déficit d'investissement 2024 dans le budget investissement 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Lotissement Les Bruyères :

Le CFU fait apparaître un déficit de fonctionnement de 65 728,32 € et un déficit d'investissement de 16 614,49 €.

Il est proposé de reporter le déficit de fonctionnement 2024 dans le budget fonctionnement 2025 et de reporter le déficit d'investissement 2024 dans le budget investissement 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

● VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

Après avoir présenté les grandes lignes budgétaires au Conseil Municipal (évolution de la masse salariale, coûts d'énergie fluctuants, projet MAM, vente terrains aux Bruyères, état de la dette), Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur TOPALOV qui va exposer aux élus chacun des budgets primitifs de l'année 2025.

✓ Budget Général

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 198 387,04 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 596 900,32 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif général 2025 tel que présenté.

✓ Budget Photovoltaïque

La section de fonctionnement s'équilibre à 95 688,81 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 115 320,44 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif photovoltaïque 2025 tel que présenté.

✓ Budget Logements Sociaux

La section de fonctionnement s'équilibre à 32 701 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 47 991,36 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif logements sociaux 2025 tel que présenté.

✓ Budget Les Bruyères

La section de fonctionnement s'équilibre à 487 068,14 € en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 325 374,51 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif Les Bruyères 2025 tel que présenté.

✓ Proposition répartition des subventions

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter pour chaque association le montant de la subvention qui sera attribuée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant 2025	Nom de l'association	Montant 2025
ACASMO	500	ST MARTIN SPORT	2 600
ACCA	800	ST MOTARD D'ONEY	250
AESM	200	TENNIS	1 100
BASKET	1 900	UROUS DE BIBE	2 300
BINIOU	1 200	AFSEP	100
CHANT'ONEY	1 000	PATRIMOINE	120
COMITÉ DES FÊTES	1 300	SOUVENIR FRANÇAIS	100
ÉCOLE MUSIQUE	10 000	RESTOS DU COEUR	210
FOOTBALL	1 900	PRÉVENTION ROUTIÈRE	100
JARDINS PARTAGE	200	ADAPEI	100
SKI YGOS	300	LIGUE CONTRE LE CANCER	200
ST MARTIN MX	500		

● VOTE TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire explique aux élus présents que, faute d'avoir reçu l'état de notification des produits prévisionnels de l'année 2025, le vote des taux d'imposition des taxes directes locales aura lieu ultérieurement lors d'un prochain conseil municipal.

● POINTS DIVERS

✓ Maison Lassarade

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que la commune se porte acquéreur du bien immobilier limitrophe de la mairie appelé « Maison Lassarade » cadastrée section AA numéro 17. Ce bien comprend une parcelle de 1 385 m² avec une habitation de 215 m² et une dépendance de 85 m².

Monsieur SAËS propose aux élus de réfléchir à l'utilisation possible pour la municipalité en cas d'acquisition de ce bien.

✓ **Marché de Noël**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis quant à l'organisation d'un spectacle laser et musical à l'occasion de la soirée de clôture du Marché de Noël 2025. Ce show permettrait d'animer la dernière soirée du marché et d'augmenter la fréquentation. La prestation de 15 mn, effectuée à l'aide de canons laser et générateurs de brouillard, se déroulerait sur le terrain d'entraînement. Le coût est de 3 500 €. Les élus se sont montrés favorables à cette proposition.

✓ **Budget participatif 2025**

Monsieur le Maire annonce aux élus que le projet « un robot au boulot » déposé par le club de football a été retenu par le Conseil Départemental pour le budget participatif 2025.

Ce robot intelligent et autonome serait utilisé 38 semaines par an et ferait l'équivalent du travail de 2 agents techniques durant 1h45 (toutes les semaines pour le terrain d'honneur et toutes les 2 semaines pour le terrain d'entraînement). Cela représenterait une économie de 3 990 euros par an. Le prix de l'appareil est de 17 000 euros.

Le robot pourrait être également utilisé par les clubs de Geloux et d'Ygos Saint Saturnin qui partageraient alors les frais d'abonnement de l'appareil (6 000 euros pour 5 ans).

Une réunion de communication aura lieu le 19 avril où Monsieur MIRAMONT et Monsieur TOPALOV se rendront.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h22.

